



## Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

33/34 | 2005

L'enseignement du français en Europe autour du XIXe siècle. Histoire professionnelle et sociale

---

### Quelques essais pédagogiques au siècle des Lumières : vers la professionnalisation de l'enseignement des langues vivantes ?

André Bandelier

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1758>

ISSN : 2221-4038

#### Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005

Pagination : 144-153

ISSN : 0992-7654

#### Référence électronique

André Bandelier, « Quelques essais pédagogiques au siècle des Lumières : vers la professionnalisation de l'enseignement des langues vivantes ? », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 33/34 | 2005, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1758>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© SIHFLES

---

# Quelques essais pédagogiques au siècle des Lumières : vers la professionnalisation de l'enseignement des langues vivantes ?

André Bandelier

---

- 1 Malgré l'activité des collèges et le renouveau éducatif qui caractérise les Lumières, le XVIII<sup>e</sup> siècle reste le plus souvent celui du face à face direct entre un maître et un élève ou de l'autodidactisme. Il peut paraître un peu vain de soumettre l'étude des langues à cette époque aux critères actuels de la profession, avec ses savoirs scientifiques et pragmatiques, ou à ceux de la discipline, avec la spécialisation qui l'accompagne. L'évolution qui aboutit à un enseignement des langues vivantes par les professeurs des lycées et gymnases du siècle suivant semble encore lointaine. Nous nous proposons cependant d'examiner, dans des essais représentatifs d systèmes contraires extrêmement contraignants, en Suisse francophone proche pourtant du « couloir rhénan », espace d'échanges pédagogiques privilégié, les maigres indices théoriques qui pourraient anticiper un tel développement<sup>1</sup>. Nous nous fondons sur deux situations qui correspondent à autant de tournants de siècle. Liée à l'exercice du préceptorat princier, la première est illustrée par l'œuvre pédagogique de Jean-Pierre de Crousaz, d'inspiration lockienne, et de son modèle français, l'abbé Claude Fleury. La seconde s'éclaire aux écrits d'héritiers de l'encyclopédisme européen, Alexandre César Chavannes et Joseph Philippe François Deleuze.

## Au temps de la Querelle des Anciens et des Modernes

- 2 Le philosophe **Jean-Pierre de Crousaz** (1663-1750), cartésien rangé parmi les précurseurs de l'éclectisme, porte en lui de manière exemplaire les valeurs qui conduisent de la

grande mutation du XVII<sup>e</sup> siècle aux premières Lumières (Bandelier et Charles, 2004 ; Bandelier, 2002 : 164-167). Ce fils de famille noble, né et mort à Lausanne, fit sa théologie et sa philosophie dans l'Académie protestante de cette ville et compléta ses études à Leyde et à Paris. L'intérêt pour la pédagogie est chez lui un des fils conducteurs de l'œuvre philosophique et le sujet de publications spécialisées. Il connut les auditoires publics comme élève et professeur, exerça le préceptorat domestique et princier, et tint pension. Professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne dès 1700, il donna le premier ses leçons publiques en français. Après un court enseignement à l'Université de Groningue, fort du succès de son *Traité de l'éducation des enfans*, il devint en 1726, à l'âge de soixante-trois ans, le gouverneur d'un prince héritier de moins de six ans, Frédéric de Hesse-Cassel. C'est de cet ouvrage destiné aux précepteurs que nous partirons<sup>2</sup>.

- 3 Dans la préface, Crousaz, avec ses représentations élitaires, souligne le rôle majeur que jouent l'origine, la formation et la condition des enseignants, L'« indolence » manifestée par les pères en matière éducative l'a incité à donner ce traité au public, négligence qui ne manque pas d'avoir une influence négative sur le recrutement des précepteurs à qui la première éducation de la jeunesse est confiée :

cet emploi est si pénible, il a des endroits si rebutants, & il se trouve si peu de proportion entre le cas que l'on fait de ceux qui s'en acquittent bien, & la grandeur des soins qu'ils sont obligés de se donner, qu'il ne faut pas être surpris si ceux qui en sont les plus capables ne peuvent s'y résoudre : C'est la nécessité qui force ordinairement à en venir là des personnes dont la fortune est médiocre, ou peut-être encore au-dessous de la médiocrité, a besoin du secours d'autrui. Il est rare que des personnes de cet ordre aient tout le naturel, & moins encore l'Education nécessaire, pour bien remplir des fonctions incomparablement plus difficiles qu'on ne se l'imagine.

- 4 La troisième section du premier tome, intitulée « Des qualités du bon Précepteur », dans la quatrième dévolue aux « Instructions », un sous-chapitre qui s'occupe « Des langues » (Crousaz, 1722 : I, 150-202, 250-324), offrent les développements intéressants chez un précepteur resté tout à la fois maître de langues et maître généraliste.
- 5 Partant du constat que la majorité des précepteurs ont une vocation ecclésiastique, Crousaz incite ceux-ci à dépasser les préjugés qui s'attachent à l'enseignement domestique :

L'ingratitude des Pères & leur négligence à seconder les soins d'un Précepteur de mérite, est sans doute capable de faire perdre courage aux mieux intentionnés, & elle a donné lieu à un ancien proverbe, que c'étoit une marque de l'indignation du Ciel que d'être réduit à être Précepteur. Mais pensons mieux & disons que c'est un ancien moine des plus sûrs pour en attirer les bénédictions, qui de bien remplir cet emploi (Crousaz, 1722 : I, 157).

- 6 Pourtant, l'observation lui a démontré que son appel à l'éthique des jeunes théologiens et à la raison des pères risquait de rester lettre morte. C'est pourquoi il plaide précocement pour la formation d'un corps enseignant stable. Et il l'exprime en une formule propre à instituer une profession dans le sens restreint où on l'entendait sous l'Ancien Régime. En effet, la comparaison renvoie aux trois corps auxquels on accordait cette qualité, ceux qui, après une formation de niveau supérieur, offraient à leurs contemporains les soins de l'âme, du corps et des biens :

Il seroit à souhaiter que, comme il y a des Prédicateurs, des Pasteurs, des Professeurs, des Médecins, des Avocats, il y eut aussi des gens qui se destinassent à être toute leur vie Précepteurs. Ils se perfectionneroient dans cet Art important, & ils s'y formeroient même d'autant plutôt qu'ils s'y donneroient tout entiers & qu'ils

ne le regarderoient, ce qu'on fait ordinairement, que comme une occupation de quelques années et un secours pour subsister, en attendant quelque chose de meilleur (Crousaz, 1722 : I, 159-160).

- 7 Outre les qualités de généraliste qu'impliquent les tâches assignées au précepteur, Crousaz insiste beaucoup sur ses compétences linguistiques. Ceci l'amène à poser des préalables à l'exercice du préceptorat qui n'entraînent pas encore la disciplinarisation mais des éléments qui pourraient y conduire.
- 8 L'auteur recommande que les premières leçons dispensées à des enfants roulet dans leur langue, qu'on pate ainsi du plus facile et qu'on mette à profit leur capacité mémorielle. Il s'inscrit naturellement dans le jeu contrapuntique du latin et du français. Adepte de la tradition curriculaire classique, il se réclame de Quintilien et d'Érasme : le premier conseillait l'apprentissage du grec avant le latin ; le second, l'apprentissage parallèle des deux langues de culture. Mais, comme chez Fleury, l'adaptation se distingue du rhéteur romain. Chez Crousaz, qui a peut-être lu Buffier<sup>3</sup>, l'approche simultanée du latin et de la langue maternelle abandonne « l'école des rudiments », fondée sur les déclinaisons du nom, et se conçoit à partir des structures de la langue maternelle représentées par un minimum de notions grammaticales et d'exemples. Elle se prolonge par l'interprétation de latin en français et de français en latin, les textes étant choisis pour la richesse édicatrice et ludique de leur contenu. Mais elle accorde la priorité aux langues vivantes : « Une faute très-commune & universelle même, dans des Précepteurs d'un certain ordre, c'est de négliger la Langue du Païs, qu'il importe pourtant beaucoup plus de savoir élégamment que les Langues mortes » (Crousaz, 1722 : I, 271).
- 9 En matière de recrutement, ses options vont à l'encontre de l'évolution que connaîtra le XIX<sup>e</sup> siècle, puisque Crousaz postule l'absolue nécessité du maître natif pour les langues vivantes :
 

quand on apprend chez soi une Langue étrangère, il importe que ce soit des personnes qui la parlent correctement : Il faut apprendre la Langue Française d'un François, l'Anglois d'un Anglois, &c. car dès que l'on s'est formé sous ses premiers Maîtres à un mauvais accent & à de mauvaises expressions, on n'en revient presque jamais (Crousaz, 1722 : II, 558-559).
- 10 Le natif ne pouvait évidemment prétendre à l'exercice du préceptorat qu'à la condition de répondre à certaines exigences quant à l'intelligence des langues (« qu'il sache les choses par principes ») et à la qualité de son parler.
- 11 Le philosophe lausannois ne cache pas sa source principale, l'abbé Claude Fleury (1640-1723), dont il cite abondamment le *Traité du choix et de la méthode des études*<sup>4</sup>. Ce juriste réputé, entré dans les ordres sous l'influence de Bossuet, fut sous-précepteur des princes de Conti, puis précepteur du comte de Vermandois, fils légitimé de Mlle de La Vallière et de Louis XIV. Après la parution du *Traité*, Fénelon le fit nommer sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, petits-fils du roi. Successeur de son ami La Bruyère à l'Académie française, il écrivit une *Histoire ecclésiastique* en vingt volumes et fut sous la Régence le confesseur de Louis XV<sup>5</sup>.
- 12 Fleury et Crousaz ne visaient tous deux que les « études domestiques » et voulaient s'adresser « à ceux qui instruisaient les enfans dans les maisons » en se fondant sur l'expérience. Mais le fait que l'abbé mette systématiquement en rapport celle-ci avec le cours d'études « établi dans les écoles publiques » et qu'il s'appuie sur un historique qui remonte à l'Antiquité aurait pu le conduire à une discussion sur l'institution scolaire. Il n'a pas été non plus à la base des quelques traces de professionnalisation relevées chez

Crousaz. Le Suisse lui est par contre redevable de sa réflexion sur la concurrence des apprentissages linguistiques et sur la manière d'enseigner.

- 13 En ce qui concerne l'apprentissage simultané du latin et de la langue maternelle, Crousaz s'inspire directement du modèle qu'en donne Fleury. L'abbé recommande l'utilisation précoce de livres français alors que la coutume veut qu'on fasse lire d'abord en latin. Surtout, il conseille d'étudier la grammaire « en nôtre langue » avant que de l'étudier dans une autre. Quant à la manière, il s'agit de limiter le nombre de règles et de les faire entendre par des exemples familiers (« compter bien plus sur l'usage que sur les preceptes ») ; plus tard, de faire observer ce qu'il y a de différent dans la langue latine. Fleury et Crousaz sont des lecteurs de Platon et des adeptes de la maïeutique socratique. A les suivre, nous serions conduits vers la didactique générale, mais leurs observations sur ce point n'entraînent aucune conséquence réservée à l'enseignement linguistique et aucune remarque relative au profil des maîtres de langues. Retenons que, à l'instar de Locke défenseur des langues vivantes, nos deux théologiens philosophes ont favorisé le retournement épistémologique au profit du français, avant que Rollin et son *Traité des Études* (1726-1728) ne visent à insérer cette langue dans le cursus.

## Des héritiers de l'encyclopédisme européen

- 14 Les encyclopédistes, en prétendant rassembler toutes les connaissances humaines dans un ensemble cohérent, s'adressaient à une élite désireuse de rester au courant de l'avancement des sciences, des lettres et des techniques. Cet instrument convient particulièrement bien à l'autodidacte. Aussi la théorie générale des langues a-t-elle conduit certains à s'interroger sur la nécessité du maître dans l'apprentissage de celles-ci. A une génération d'intervalle, à la veille de la Révolution et sous le Premier empire, deux traités, sous un habillage différente, illustrent ces tentatives de se passer du maître pour des apprenants plus âgés.
- 15 **Alexandre César Chavannes** (1731-1800) fut suffragant, puis pasteur à l'église française de Bâle, où il se lia d'amitié avec la famille des célèbres mathématiciens Bernoulli. Nommé professeur de théologie à l'Académie de Lausanne, il collabora à l'*Encyclopédie d'Yverdon*, refont de la grande *Encyclopédie* in-folio parisienne représentative du courant des Lumières européennes protestantes. Lui-même censeur, il rédigea près de 3000 articles d'une rigoureuse orthodoxie sur la théologie et l'histoire sacrée. On lui reconnaît le mérite d'avoir créé le néologisme « ethnologie » et il donna en 1788 un essai réputé être le premier, dans le domaine francophone, à porter le titre d'*Anthropologie*<sup>6</sup>. Ce livre comprend d'autres créations lexicales au succès moins évident ; noologie, synonyme vieilli de la psychologie, boulogie, théorie de l'homme moral et exposition des lois naturelles ; glossologie, science des origines du langage parlé et écrit<sup>7</sup>.
- 16 Cette Anthropologie ou science générale de l'homme se présente comme l'abrégé d'un ouvrage plus vaste « existant en manuscrit, & complètement exécuté »<sup>8</sup>. Nous nous concentrons sur l'attention accordée aux langues dans ce contexte englobant où l'homme, en tant que supérieur aux autres espèces, est appréhendé tout à la fois comme être sociable, être intelligent, être moral, être parlant. Dans le plan d'éducation intellectuelle de Chavannes, l'anthropologie devait couronner la première éducation d'un jeune homme de 14-15 ans, avant qu'il n'acquière un savoir plus spécifique pour pouvoir s'adonner à sa vocation, médecine, théologie ou droit.

- 17 La réflexion linguistique de l'auteur part de l'origine « adamique » de la parole : on ne peut parvenir à une connaissance raisonnée des langues sans remonter au langage primitif<sup>9</sup>. Tributaire de la chronologie biblique, partant de l'idée qu'après le Déluge, il n'y eut pendant des années qu'un seul langage sur Terre, Chavannes recourt à la philologie comparée avec la conviction que retrouver la langue première est possible. Il s'agit ensuite d'examiner la diversité linguistique « comme en bloc » pour tirer de son étude une théorie générale du langage<sup>10</sup>. L'apprentissage des langues se conçoit alors à l'aide de la grammaire générale et de la logique. Et la tentation devient très forte de se passer du maître de langues. L'idéal serait de trouver une méthode universelle efficace et agréable
- qui put affranchir ceux qui étudient les langues d'un assujettissement servile à l'autorité de personnes souvent peu dignes d'être crues sur leur parole, ou qui put les mettre en état d'examiner leurs instructions, & même, ce qui vaudrait encore mieux, de se passer de leur secours (Chavannes, 1788 : 411).
- 18 Chavannes ne s'intéresse pas à l'analyse autonome d'un système particulier. Son approche accorde beaucoup de place à la linguistique comparative et à la recherche étymologique<sup>11</sup>, et l'amène à fonder une didactique non d'une langue mais des langues. Celle-ci peut se résumer aux quatre « procédés généraux » de l'*Anthropologie* abrégée, qui conservent la marque de ses postulats : établir une table qui permette de reconnaître les différentes parties du discours et de mettre en valeur les régularités lexicales et grammaticales ; analyser chaque mot pour retrouver sa racine et la rapporter au dictionnaire étymologique universel ; réduire la phrase à des propositions simples par l'analyse logique ; déterminer le sens du mot en contexte. Dans la pratique, l'apprentissage linguistique se présente sous la forme de lectures suivies, postulant le passage d'une langue à l'autre et la garantie d'une efficacité très supérieure par l'apprentissage intégré des langues :
- c'est que l'étude d'une langue par cette méthode est un chemin tout préparé pour en apprendre une autre puis une troisième & une quatrième, ensorte que plus on en parcourt, plus on y trouve de lumières dont la masse se répand & se distribue sur toutes à la fois, & qu'à la fin on parvient à les embrasser toutes dans ne meme ensemble, comme si elles n'en formaient qu'une seule ; tandis que suivant l'autre méthode, l'étude beaucoup plus pénible & fastidieuse de chaque langue se trouve entièrement bornée à la langue même, absolument isolée, sans aucune influence décisive pour l'étude d'aucune autre ; ce qui fait que l'étude de l'une ne peut que nuire à celle de l'autre, & que pendant qu'on s'occupe avec chaleur de l'une d'entr'elles, on oublie toutes celles qu'on pouvoit avoir apprises auparavant (Chavannes, 1788 : 416).
- 19 Dans la postérité de Restaut, les rapprochements entre les langues sont devenus systématiques. Si dans l'abrégé imprimé, les idiomes à apprendre restent des abstractions, le manuscrit complet livre des applications concrètes. L'analyse grammaticale « exerce sur quelque écrit dans une Langue qu'on ne connoit encore, a l'aide de la Logique, de la Grammaire Generale et de Lexicologie » traite des fragments grec, latin, Italie, allemand, anglais et hébreu. L'introduction fait appel à la grammaire chinoise ; mais le français sert constamment de langue de référence<sup>12</sup>. Une étude minutieuse du volume réservé à la lexicologie permettrait de préciser dans quelle mesure Chavannes a tenu compte de la primogéniture proclamée des langues orientales pour son esquisse d'un vocabulaire étymologique universel<sup>13</sup>.
- 20 Partant de prémisses proches, **Joseph Philippe François Deleuze** (1753-1835) aboutit à des résultats un peu différents. Le souci de maîtriser les phonologies étrangères l'engage à redonner une place, timide, au maître de langues. Ce militaire qui se voua à l'étude des

sciences naturelles au licenciement de son régiment après la guerre d'Amérique, fut aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, dont il rédigea les *Annales* et devint le bibliothécaire sous la Restauration<sup>14</sup>. Connu par ses travaux sur le magnétisme animal, il publia en 1810 *Eudoxe. Entretiens sur l'étude des sciences, des lettres et de la philosophie*<sup>15</sup>, présentant le livre comme un ouvrage esquissé dans sa jeunesse et refondu à la maturité pour en actualiser les connaissances. Constatant que les traités sur « l'éducation littéraire » ne conduisent un jeune homme que jusqu'à l'âge de vingt ans, il propose d'en donner une suite avec un objectif précis : « ce que devrait faire celui qui voudrait employer encore plusieurs années à s'instruire, pour se rendre capable de composer de bons ouvrages » (Deleuze, 1810 : I, XIV).

21 Durant sept entretiens, un jeune Parisien du nom d'Eudoxe recherche la sérénité à partir d'une vérité bien établie<sup>16</sup>. Envoyé d'abord dans un gymnase à Göttingen, puis à Genève, il invite son maître genevois à lui tracer un plan d'études. Ariste, sorti de la galerie moliéresque des sages, évoque alors son propre parcours et mène un dialogue qui ménage une large place à l'histoire, mais aussi à la logique, aux mathématiques, au dessin, à la géographie, aux principes du droit positif. C'est le deuxième entretien, intitulé « Division du cours d'études de l'homme de lettres », qui s'attache aux langues »<sup>17</sup>.

22 Posé le constat que les langues ne s'apprennent avec facilité que dans la première jeunesse (« A vingt ans il seroit trop tard pour apprendre plusieurs langues, si on ne savoit que la sienne »), Ariste réduit cette particularité à la mémorisation. Mais il explique à son tour qu'elles peuvent être maîtrisées plus tard par leur approche intégrée :

Il seroit impossible d'apprendre six ou sept langues, si la connoissance de l'une ne conduisoit à celle de l'autre. La différence des langues consiste dans la syntaxe et dans les mots. Pour la syntaxe, elles se rapportent à deux classes : les analytiques, comme françois et l'anglois ; les transpositives, comme le latin et l'allemand<sup>18</sup>. Pour les mots, plus de la moitié de ceux de chaque langue sont communs à plusieurs : il y a même des racines qu'on retrouve presque partout. Quand on sait le françois et l'allemand, on apprend l'anglois en trois mois ; l'italien, l'espagnol et le portugais ne sont qu'un jeu quand on sait le latin et le françois (Deleuze, 1810 : I, 160-161).

23 Lorsque vient l'illustration, Ariste évoque sa double expérience d'apprentissage du grec, en autodidacte. L'exemple des collèges l'aurait incité d'abord à étudier dans la grammaire de Port-Royal et à mémoriser les racines grecques. Tenté par le renoncement, il est conduit ensuite par un ami vers un auteur facile, Esope. Avec une version interlinéaire, insensiblement les difficultés se seraient aplanies. On nage dans le discours cher à Locke et à Du Marsais (Besse, 2000 : II, 405-414). Mais quand Ariste passe à l'apprentissage des langues modernes, il affirme l'absolue nécessité de l'enseignement dans une première phase, vu l'arbitraire de la transcription des sons :

Venons maintenant à l'étude des langues vivantes. C'est tout autre chose : il faut absolument un maître, parce que la prononciation ne peut être écrite ; il est même très-essentiel de commencer par entendre parler le maître, par répéter les mots, et par lire avec lui sans comprendre. En étudiant une langue seulement avec les livres, on se fait nécessairement un système de prononciation vicieux ; on attache à chaque mot un d'après l'orthographe, et l'on a bien plus de peine à détruire cette mauvaise habitude qu'à saisir le véritable accent, lorsqu'on n'en a point encore : la plupart du temps même on ne peut y réussir.

24 Cependant, l'autodidactisation reprend ses droits dans une approche fondée sur le texte et le dictionnaire de traduction, latin si possible :

Ce n'est que lorsque vous serez accoutumé à bien prononcer, que vous pourrez travailler seul ; alors en traduisant, servez-vous de préférence d'un dictionnaire

latin au lieu d'un dictionnaire français. Outre l'avantage de vous familiariser de plus en plus avec la langue latine, cette méthode en a un autre, c'est qu'une langue morte est préférable à une langue vivante pour servir de mesure commune, le sens des mots y étant fixé d'une manière invariable pour tous les peuples (Deleuze, 1810 : I, 165-166).

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Bibliographie

#### Sources primaires (ordre chronologique)

FLEURY, Claude (1686), *Traité du choix et de la méthode des études*, éd. Bruxelles, Eug. Henry Fricx, 1687.

CROUSAZ, Jean-Pierre de (1722), *Traité de l'éducation des enfans*, La Haye, Fr. Vaillant & Prevost, 2 t.

*Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines* (1770-1780), Yverdon, Fortunato Bartolomeo De Felice, 42 t. textes, 6 t. suppléments, 10 t. de planches ; rééd. En version électronique, Paris, Champion, 2003.

CHAVANNES, Alexandre César (s.d.), *Anthropologie ou science générale de l'homme*, 13 vol. ms (Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire [BCUL], Mas A 909 I).

----- (1788), *Anthropologie ou science générale de l'homme, pour servir d'introduction à l'étude de la philosophie & des langues, & de guide dans la plan d'éducation intellectuelle*, Lausanne, Isaaz Hignou & Comp., 1788.

----- (s.d.), *Dictionnaire étymologique de tous les mots de la langue française*, I vol. ms (BCUL, Ms K898).

DELEUZE, Joseph Philippe François (1810), *Eudoxe. Entretiens sur l'étude des sciences, des lettres et de la philosophie*, Paris, F. Schoell, 1810, 2 t.

#### Sources secondaires

BANDELIER, André (2002), « Échanges épistolaires et préceptorat des Lumières », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 29, 145-173.

BANDELIER, André ; CHARLES, Sébastien (éd.) (2004), « Jean-Pierre de Crousaz, philosophe lausannois du siècle des Lumières », *Revue de théologie et de philosophie*, Genève-Lausanne-Neuchâtel, 136, I, 1-82.

BERTHOUD, Gérard (1992), Une science générale de l'homme : l'œuvre d'Alexandre-César de Chavannes », *Annales Benjamin Constant*, 13, 29-41.

BESSE, Henri (2000), *Propositions pour une typologie des méthodes de langues*, Université Paris VIII, 4 t., thèse d'État.

CHALMEL, Loïc (2004), *Réseaux philanthropistes et pédagogie au 18<sup>e</sup> siècle*, Berne [e.a.], Peter Lang.



CHEVALIER, Jean-Claude (1968), *histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz.

DUCHET, Michèle ; JALLEY, Michèle (éd.) (1977), *Langue et langages de Leibnitz à l'Encyclopédie*, Séminaire de l'ENS de Fontenay, U.G.E. (coll.10/18).

## NOTES

1. Nous avons constamment gardé pour références les thèses d'État de Jean-Claude Chevalier (1968) et Henri Besse (2000). Pour le rapport « profession-discipline », tel que l'envisagent les sciences de l'éducation : Hofstetter, Rita [e.a.] (2004), « Formation des enseignants secondaires : logiques disciplinaires ou professionnelles ? Le cas de Genève (fin du 19<sup>e</sup> - première moitié du 20<sup>e</sup> siècle), in *Revue Suisse d'Histoire*, Bêle, 54, 3, 275-305 ; pour le couloir rhénan, innovateur en matière éducative : Chalmel (2004).
2. A La Haye, chez les Fr. Vaillant & Prevost, tome premier, 471 p. + dédicace et Préface sans pagination ; tome second, 564 p.
3. J.-Cl. Chevalier (1968), chap. III, « Mutations dans l'enseignement des langues », 600-649, spécialement 601-614.
4. Édition consultée : A Bruxelles, Chez Eug. Henry Fricx, derrière l'hôtel de Ville, à l'enseigne de l'Imprimerie, 1687. Cf. notamment le chapitre XXVI, « Langues, Latin, &c. », 167-172. Ce traité, traduit, en italien, en espagnol, en allemand, connu en 1844 sa 20<sup>e</sup> édition française.
5. « Fleury (Claude) », in *Dictionnaire des lettres françaises, Le XVII<sup>e</sup> siècle* (1996), Paris, Fayard, éd. Révisée, 495-498.
6. Berthoud (1992); « Chavannes, Alexandre César », article d'Alexandra Bloch, in *Dictionnaire historique de la Suisse* (2004) (2004), vol. 3, Hauterive, Gilles Attinger, 214 (version électronique. [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)); Donato, Clorinda ; Doig, Kathleen Hardesty (1991), « Notices sur les auteurs des quarante-huit volumes de 'Discours' de l'Encyclopédie d'Yverdon », in *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 11, 135.
7. Rey, Alain (éd.) (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires le Robert, I, 739, renvoie, sous « Ethnique », à Chavannes 1787 pour le mot « Ethnologie » (*Essai sur l'éducation intellectuelle et le projet d'une science nouvelle*) et ignore les trois autres termes. Le *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, 1789-1960* (1971-1994), Paris, Ed. du CNRS, 16 t., méconnaît Chavannes et « boulogologie », et attribue à des auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle la paternité d'« ethnologie », « glossologie », « noologie ».
8. Nous nous fondons à la fois sur l'œuvre complète restée inédite et l'abrégé publié : A Lausanne, M.DCC.LXXXVIII. De l'imprimerie d'Isaac Hignou & Comp., XXVIII+416 p. ; BCUL, Manuscrit A 909 I, 13 vol., s.d.
9. BCUL, Ms A 909 I, Anthropologie proprement dite, seconde Section, fol. 98 verso.
10. Consulter Belaval, Yvon, « Sur la langue universelle de Leibnitz », in Duchet et Jalley, 1977, 45-68.
11. BCUL, Ms A 909 I, Anthropologie proprement dite, Seconde section, Clef de l'étude des langues, fol. 64 verso- 65 recto ; id., Anthropologie, Huitième Partie, Grammatologie, Ce qu'il faut faire pour bien étudier une langue, fol. 9 recto.
12. BCUL, Ms A 909 I, Anthropologie, Huitième partie, Grammatologie, De la grammaire comparative, fol. 160 verso sq.
13. BCUL, Ms A 909 I, Anthropologie, Septième partie, Lexicologie, Avis, fol. I verso – 2 recto.
14. *Dictionnaire de biographie française* (1965), Paris, Libr. Letouzey et Ané, X, 817.
15. Paris, F. Schoell. Tome premier, XX+481. Tome second, 548 p. C'est Henri Besse qui a attiré mon attention sur cette originale.

16. Le personnage est peut-être emprunté au P. Dominique Bouhours (1705), *La manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit*, Paris, Florentin Delaulne.

17. Deleuze, 1810, I, 85-208, singulièrement la partie centrale qui débute par cette apostrophe d'Eudoxe : « Vous ne m'avez rien dit de l'étude des langues... », 138-176.

18. L'article « transpositif, ive » du *Dictionnaire de la langue française, Abrégé du Dictionnaire de E. Littré*, par A. Beaujean (Ed. universitaires, s.l., s.d., 1218) rend encore compte de cette opposition : « Langue transpositive, celle où les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons, et où l'on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique ».

## RÉSUMÉS

De l'âge Classique à la Révolution française, les auteurs francophones de traités pédagogiques n'envisagent guère la professionnalisation dans l'enseignement des langues vivantes telle que la connaîtra le XIX<sup>e</sup> siècle. Le constat est corroboré par l'étude de quelques essais nés en Suisse occidentale ou à ses marges. Jean-Pierre de Crousaz, à travers son *Traité de l'éducation des enfans* (1722) est le seul à réclamer la formation d'un corps enseignant stable, mais dans le cadre du préceptorat. Avec son inspirateur Claude Fleury, il a accompagné le retournement épistémologique au profit du français et des langues vivantes. Pour ces dernières, il postule encore l'absolue nécessité du maître natif.

Les héritiers de l'encyclopédisme se sont interrogés, eux, sur l'utilité du maître dans de tels apprentissages, notamment quand il s'agit d'apprenants plus âgés. Dans son *Anthropologie ou science générale de l'homme* (1788 ou version complète inédite), Alexandre César Chavannes fonde une didactique non d'une langue mais des langues. La comparaison et l'étymologie devaient conduire l'autodidacte à une efficacité supérieure dans l'étude linguistique. Joseph Philippe François Deleuze, auteur d'Eudoxe (1810), reconnaît l'intérêt de l'apprentissage précoce avec un maître, mais prétend aussi que l'écueil de l'âge soit surmonté grâce à l'approche intégrée des langues. Chez lui, l'autodidactisme reprend ses droits dès le moment où l'arbitraire de la transcription des sons est surmonté

From the Classical Era to the French Revolution, the French-speaking authors of pedagogical treatises did not think of the professionalization of the teaching of living languages, as it will be known in the 19<sup>th</sup> century. The statement is corroborated by the study of some essays written in western Switzerland or in the neighbouring areas. In our paper, we will present those written by Jean-Pierre de Crousaz, Alexandre César Chavannes and J.P.F. Deleuze, in order to get a better understanding of the question

## INDEX

**Keywords :** institutionnalisation, Language schoolmaster, Switzerland, teacher, teacher profile, XVIIIth-XIXth centuries

**Mots-clés :** Chavannes (Alexandre César), Crousaz (Jean-Pierre de), Deleuze (Joseph Philippe François), institutionnalisation, Maître de langues, professeur, professionnalisation, profil du maître, Suisse, XVIIIe-XIXe siècles

AUTEUR

**ANDRÉ BANDELIER**

Université de Neuchâtel